



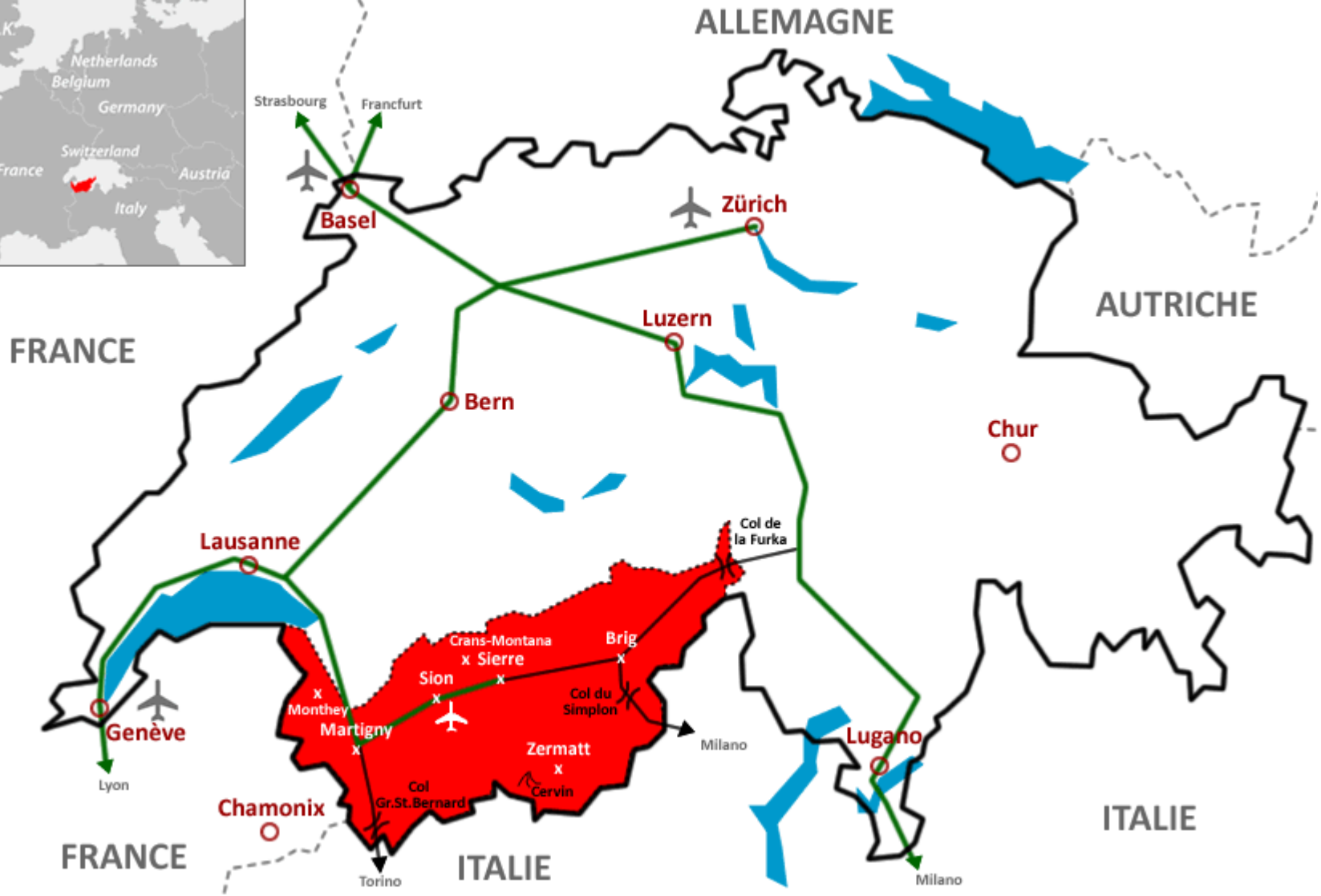
Séminaire international Dresde 23.10.2015



Procédures et expériences d'audit dans le
domaine de la culture pour des formes
juridiques différentes

Fanny Bourgeois
Expert réviseur agréé

Didier Cheseaux
Expert réviseur agréé



Fil rouge

La Loterie Romande

Les subventions de fondations

La fête fédérale de tir

Les manifestations du 200^{ème}

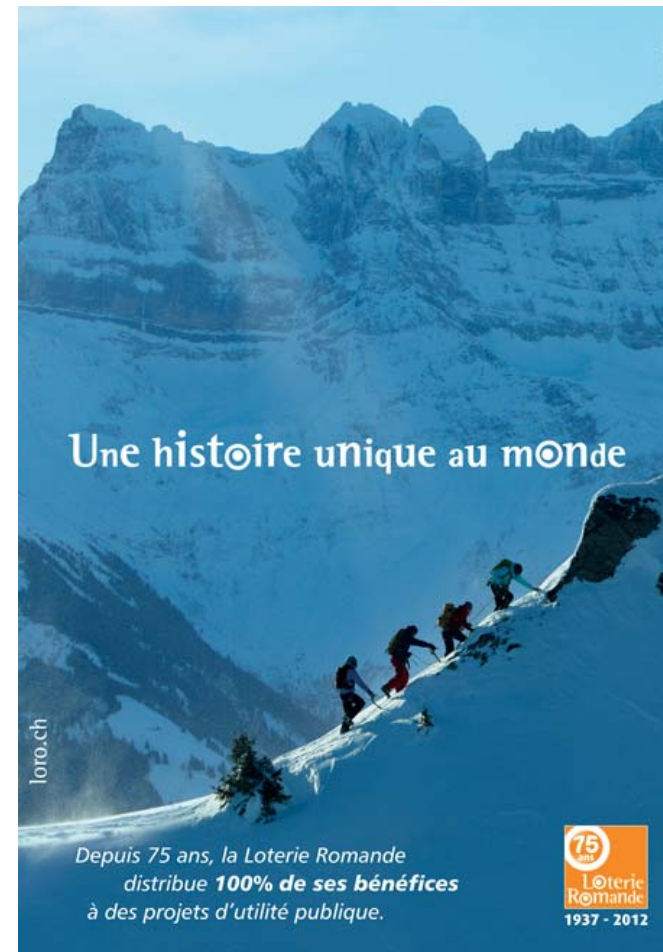
La Loterie Romande



Bases légales

Mission

Organisation



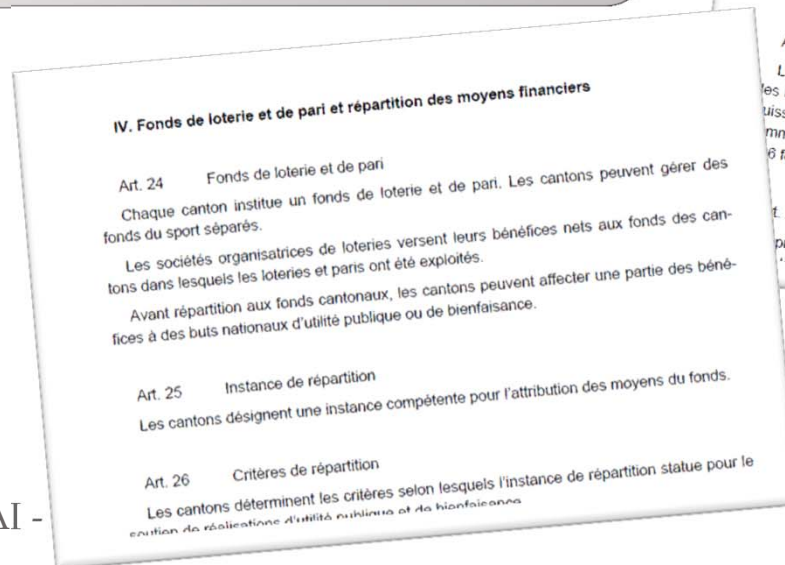
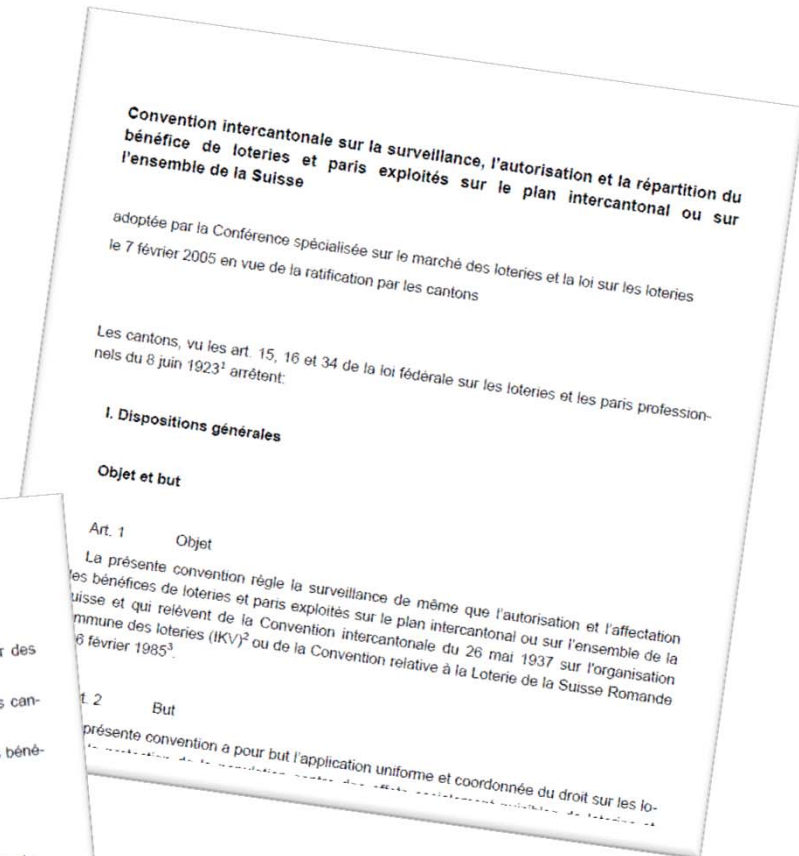
Bases légales



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Loi **fédérale** sur les loteries et les paris professionnels de 1926

Convention **intercantonale** sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries

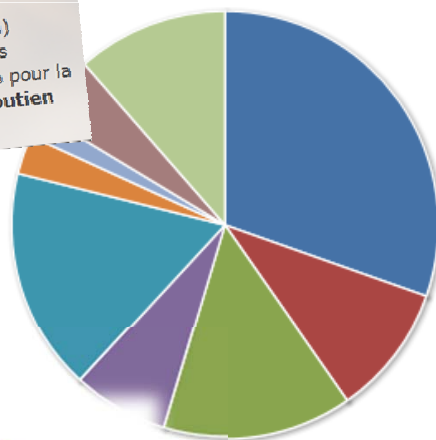


Mission et chiffres

Total: 209'944'570.-

LA MISSION DE LA LOTERIE ROMANDE

Les six cantons romands (Vaud, Fribourg, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura) autorisent l'exploitation de la Loterie Romande et reçoivent la totalité de ses bénéfices. Dégagés après paiement des lots, des frais généraux et de 0.5% pour la prévention du jeu excessif, les bénéfices sont entièrement consacrés au soutien d'institutions d'utilité publique romandes...



Vaud	63'824'161.-	30%
Fribourg	20'785'839.-	10%
Valais	30'098'026.-	14%
Neuchâtel	15'196'517.-	7%
Genève	35'682'319.-	17%
Jura	6'173'475.-	3%
ADEC	3'832'166.-	2%
Swiss Olympic, ASF & LN	10'305'620.-	5%
Sport amateur cantonal	24'046'447.-	11%

répartition géographique des langues officielles en Suisse (2000)



Organisation valaisanne

7 membres nommés par
le gouvernement

Proposition d'attribution
faite par la délégation
approuvée par le
gouvernement

Délégation valaisanne

- indépendante de l'Etat du Valais
- rattachée administrativement
- compte tenu par la délégation, consolidé dans celui de l'Etat

Règlement d'attribution
des dons déterminé par le
gouvernement

Bénéficiaires

Total: 23'832'371.-

Fondation Gianadda

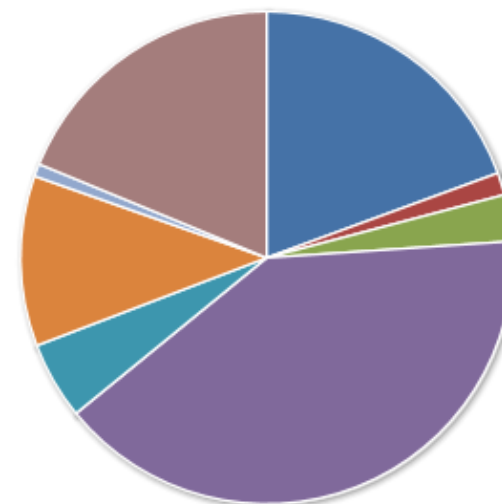


ABBAYE DE
SAINT-MAURICE
1500 ans



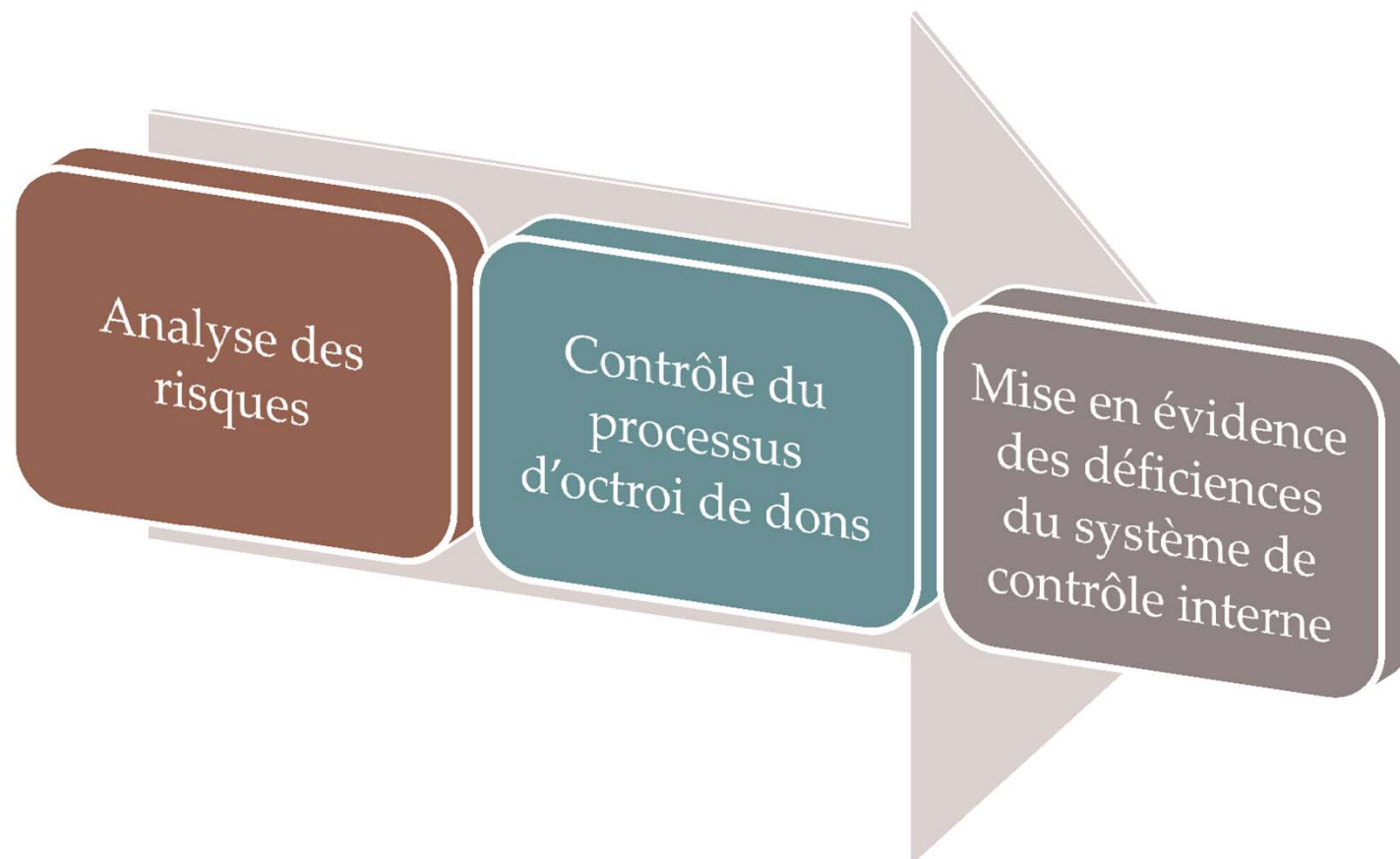


Emmaüs



Action sociale	4'626'521.-	19%
Jeunesse et éducation	349'000.-	1%
Santé et handicap	727'850.-	3%
Culture	9'573'000.-	40%
Formation et recherche	1'214'000.-	5%
Conservation du patrimoine	2'669'000.-	11%
Environnement	196'000.-	1%
Promotion, tourisme et développement	4'477'000.-	19%

Procédure d'audit



Points d'améliorations

- 1 Utilisation d'une check-list pour s'assurer de la conformité du don
- 2 Mise en place d'un système informatique permettant le suivi des dossiers
- 3 Suivi des capacités financières des demandeurs

Points d'améliorations

4

Pour les dons supérieures à Fr. 30'000.00,
une attestation d'un expert réviseur agréé

5

Définition d'une politique de paiement

6

Formalisation des critères de
subventionnement

Châteaux



Fondation du Château
de St-Maurice

Fondation du
Château Mercier



Historique

Château de St-Maurice

- bâti au 15^{ème} siècle
- appartient à l'Etat du Valais
- rénovation dans les années 1970
- de **musée** cantonal de l'histoire militaire
- dès l'année 2004, lieu **d'expositions**



Château Mercier

- bâti au début du 20^{ème} siècle
- donation à l'Etat du Valais en 1991 par la famille
- importants travaux de rénovation (CHF 4 mios) entrepris de 1993 à 1996 pour en faire un **centre de rencontres et de séminaires**

Forme juridique

Fondations régies par un acte de fondation

La comptabilité est tenue de manière **indépendante** par la fondation

L'Inspection des finances du Canton du Valais est désignée dans l'acte de fondation comme **organe de révision**

Une **convention** définit

- l'utilisation des châteaux
- les obligations des fondations et de l'Etat du Valais

Révision

Les réviseurs vérifient chaque année :

- l'exactitude des comptes publiés
- L'utilisation conforme des deniers publics aux dispositions de la convention et de la loi sur les subventions

**Projet bénéficiaire
=
restitution des
subventions**

La loi sur les subventions prévoit notamment que *«l'autorité compétente peut supprimer totalement ou partiellement une aide financière, pour autant que la situation économique du requérant lui permette d'accomplir la tâche sans subvention»*

Rapports

L'Inspection des finances publie

- un rapport de révision **succinct** à l'attention des représentants de la fondation selon les normes d'audit suisses
- Un rapport **détaillé** à l'attention
 - du gouvernement cantonal
 - des commissions parlementaire
 - du service en charge du subventionnement
 - du président de la fondation
- Ces deux rapports sont également adressés à **l'Autorité cantonale de surveillance des fondations**

Fête fédérale de tir

40'000 tireurs et
40'000 visiteurs suisses et étrangers

Le budget global est de CHF 20,5 mios

L'Etat du Valais a accordé CHF 1.8 mio

La Loterie Romande CHF 1.5 mio



Déroulement



Création de
deux
associations



Mise en place par
une association

- directives sur les finances
- directives pour le personnel
- cahier des charges pour le comité d'organisation

Une association pour
le financement de la
manifestation

Révision



**L'Inspection
des finances
est l'organe
de révision
des comptes**

- Suivi du budget pendant les années de préparation
- Révision financière des comptes chaque année
- A la fin du projet, contrôle des comptes finaux et de la liquidation de l'association

Manifestations du 200^{ème}

Les projets
étoiles
répartis en 5
catégories
thématiques

- Culture
- Histoire
- Découverte
- Sport
- Innovation

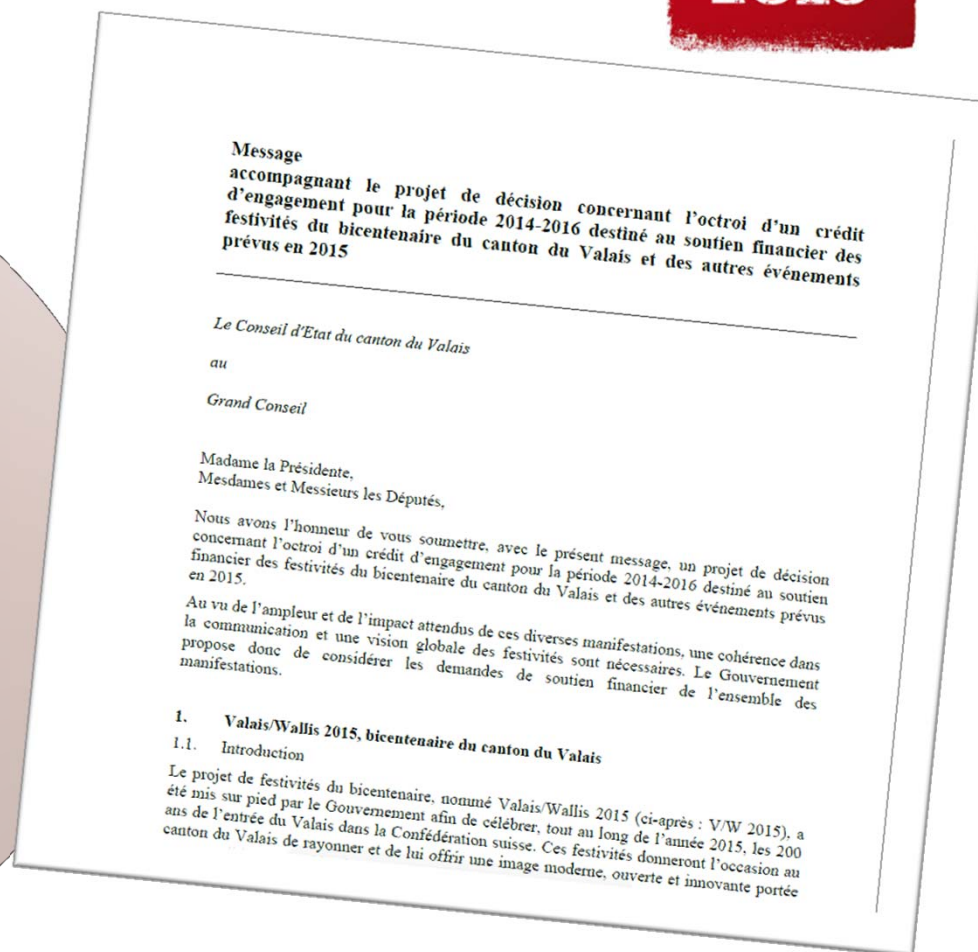


Bases légales



Décision du parlement

- Comité de pilotage
- Mandat à Valais/Wallis Promotion



Budget

L'aide de Fr. 13'000'000.00 est répartie à raison de :

Fr. 5'000'000.00 pour les événements 2015

Fr. 4'000'000.00 pour les « Projets-étoiles »

Fr. 2'500'000.00 pour les journées commémoratives

Fr. 500'000.00 pour les « Labels 2015 »

Fr. 800'000.00 pour le mandat Valais/Wallis Promotion

Fr. 200'000.00 pour le Comité de pilotage



Son financement est assuré par la Loterie Romande pour Fr. 10 mios et par l'Etat du Valais pour Fr. 3 mios.

Révision projets 200^{ème}



But de l'audit

- vérifier que l'organisation soit **décrite**
- garantir que la gestion respecte **les règles** de l'Etat
- s'assurer que l'organisation permette d'avoir une **vision globale effective**

Révision projets 200^{ème}



Révision projets 200ème



Une organisation adéquate



Les règles prévalant à l'Etat du Valais sont globalement respectées



Sept recommandations ont été émises

Points d'améliorations

- 1 le reporting financier doit être à jour
- 2 les adaptations nécessaires au niveau des aides doivent être annoncées
- 3 le chef de projet doit compléter les instruments en place

Un projet étoile



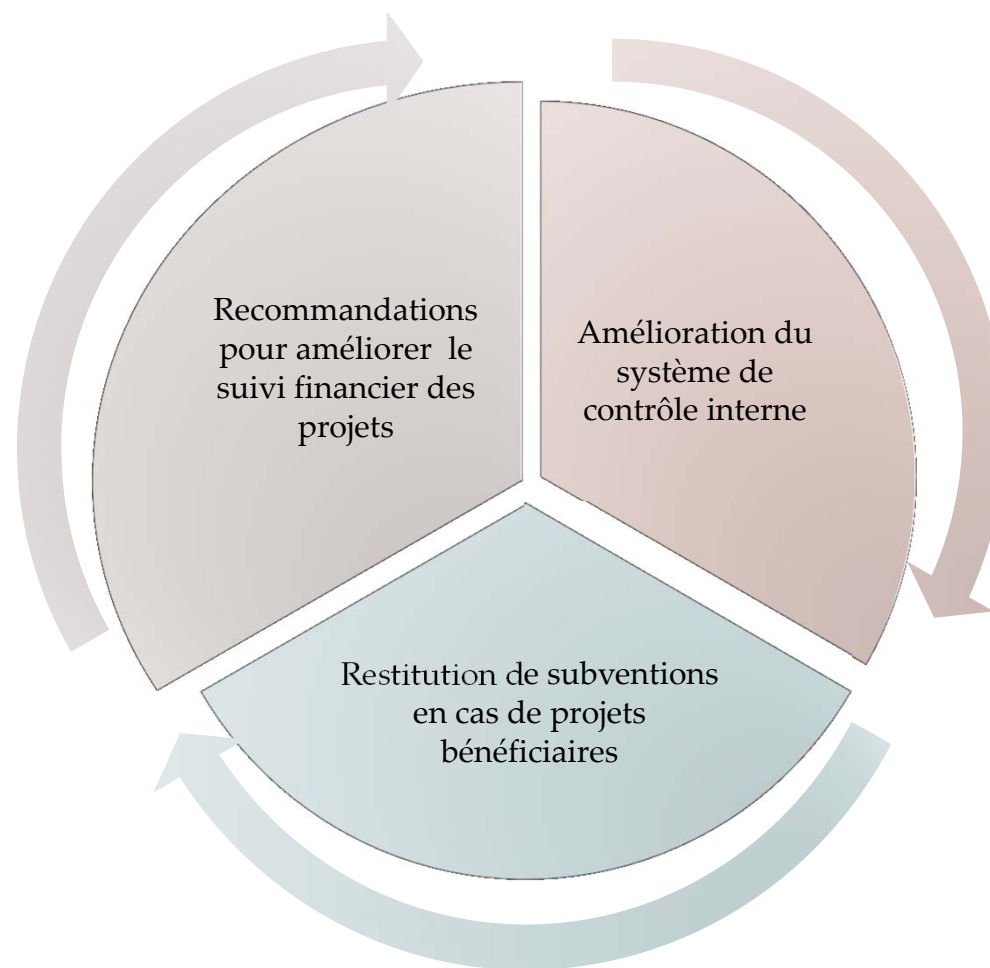




Plus value de nos audits



FÊTE FÉDÉRALE DE TIR
VALAIS 2015
11 juin - 12 juillet Rarogne | Viège
De tout coeur!





MERCI

